

L'éducation artistique et culturelle dans l'Académie de Montpellier

Le développement de l'Education artistique et culturelle dans les établissements scolaires s'inscrit dans une dynamique européenne et mondiale.

Les grands axes de l'éducation artistique et culturelle :

- Tous les établissements doivent intégrer dans leur projet un volet culturel qui concerne tous les élèves.
- L'histoire des arts est inscrite dans les programmes d'enseignement (1^{er} et 2nd degré).
- La structuration du réseau de l'éducation artistique et culturelle se décline au plan départemental grâce à la mise en place de coordonnateurs Arts et Culture et se consolide auprès des équipes pédagogiques avec la désignation de professeurs « référent culturel ».
- Les partenariats avec les structures culturelles de proximité seront favorisés pour accroître l'offre culturelle hors de l'école et dans l'école.
- La construction d'un parcours culturel varié pour chaque élève résultera du partenariat établissements scolaires/structures culturelles.

La Délégation Académique à l'éducation artistique et culturelle (DAAC)

La DAAC est chargée d'encourager les pratiques et les rencontres artistiques. Les actions qu'elle impulse et coordonne ont pour objectif de rendre la culture accessible à tous les élèves, de la maternelle à l'université sur l'ensemble du territoire de l'Académie.

La commission partenariale

La commission partenariale réunit au mois d'octobre les différents partenaires du Rectorat : Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), Délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT), Inspections académiques. Elle examine l'intérêt pédagogique des projets déposés par les enseignants et s'assure que ces projets correspondent aux exigences du dispositif, qu'ils ont obtenu l'agrément des intervenants et que l'équilibre budgétaire et territorial est respecté.

La DAAC accompagne les établissements qui élaborent un projet artistique et culturel cohérent en leur apportant appui et moyens supplémentaires.

rel cohérent en leur apportant appui et moyens supplémentaires.

Le pilotage

Le 3 décembre 2009, le Comité de pilotage de l'éducation artistique et culturelle a été installé. Il a permis de rassembler des représentants de tous les partenaires de la DAAC : DRAC, DRRT, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), Région, Conseils Généraux, Ville de Montpellier, Instituts universitaires de la formation des maîtres (IUFM), Centre régional de documentation pédagogique (CRDP). Ce comité a pour mission de rendre cohérentes toutes les actions d'éducation artistique et culturelle (de la maternelle à l'université). Il veille à la mise en place concertée des projets culturels dans les établissements et les structures impliquées.

Le budget de la DAAC

La DAAC a disposé en 2009 d'un budget de **61 132 euros et 28 332 HSE** (heures supplémentaires d'enseignement) répartis de la manière suivante :

- Actions artistiques et culturelles dans les établissements : 19 350 €
- Organisation de séminaires : 3 091 €
- Concours et manifestations : 24 531 €
- Ateliers scientifiques : 14 160 €
- Attributions aux Inspections académiques : 10 155 HSE
- Ateliers artistiques : 7 488 HSE
- Ateliers scientifiques et projets aéronautiques : 2 512 HSE
- Services éducatifs : 7 456 HSE
- Actions ponctuelles ou remarquables : 721 HSE

Le Pôle Régional Education Artistique et Culturelle Danse de Montpellier Centre chorégraphique national (CCN)



Propose une formation d'envergure nationale qui a la particularité de s'adresser aux enseignants (1^{er} et second degré) et aux danseurs. Ce séminaire remarquable, fruit d'un partenariat entre le CCN, l'IUFM, le CRDP et le Rectorat, se déroulera au mois de mars prochain à la Cité internationale de la danse de Montpellier.



Les dispositifs de l'éducation artistique et culturelle

De nombreux dispositifs permettent de monter des projets en éducation artistique et culturelle. Certains sont cofinancés par les partenaires de l'Éducation nationale, d'autres doivent être prévus sur le budget de l'établissement.

Les ateliers artistiques sont réservés à un petit groupe d'élèves, volontaires qui vont travailler en dehors des heures de cours sur des thèmes tels que « La photo-biographie » en arts plastiques, « Regards sur ma ville » en cinéma, « Du jeu au je », en théâtre.

Ce dispositif a été initié par les Ministères de l'Éducation nationale et de la Culture et de la Communication.

Les ateliers scientifiques sont l'équivalent des ateliers artistiques et sont appuyés par le Ministère de la Recherche. Ainsi, les élèves de notre académie auront l'occasion cette année de travailler sur les robots, l'aéronautique ou l'écologie.

La semaine de la Science a été organisée dans 20 lycées avec des programmes de conférences. Des ateliers animés par des chercheurs, des doctorants ou des associations ont été accueillis dans 8 collèges.

Les Services éducatifs

Dans l'Académie de Montpellier, la DAAC et la DRAC ont ouvert une centaine de services éducatifs. Ce choix correspond à une volonté de démocratisation de la culture. Ces services, installés dans des structures culturelles, assurent aux élèves des 1^{er} et 2nd degrés les meilleures conditions d'accueil et de contact avec les œuvres, les documents et les professionnels.

Les services éducatifs de l'Académie bénéficient de 7 456 HSE.

99 professeurs ont été recrutés pour assurer une mission auprès des 92 structures artistiques, culturelles ou scientifiques de l'Académie.

Ces professeurs sont répartis comme suit :

- Arts numériques : 1 - Architecture : 1
- Musées : 18 - Cinéma : 2
- Culture scientifique : 16 - Arts du goût : 1
- Musique : 5 - Littérature-écriture-poésie : 5
- Mémoire-Défense-Patrimoine : 36
- Danse : 6 - Théâtre : 8

La fréquentation des scolaires :

- Musique : Orchestre et opéra : 8 000 élèves
- Jazz à Junas : 2 000 élèves
- Sciences : Visiatome (espace d'exposition dédié aux enjeux énergétiques sur

Des « villages des sciences » ont été organisés dans toute l'Académie : les chercheurs et les associations ont ainsi transmis leur savoir au grand public et au public scolaire.

Les classes à PAC (Projet Artistique et Culturel) proposent une expérience artistique et culturelle unique pour tous les enfants d'une même classe. Elles se déroulent avec le concours d'artistes et de professionnels de la culture.

Les dispositifs des collectivités mis en place par les Conseils Généraux et le Conseil Régional en partenariat avec l'Académie de Montpellier :

- « Le lycéen tour », opération culturelle de la Région, prévoit des interventions d'artistes dans les lycées (danse, cirque, théâtre, patrimoine régional ou arts numériques). Ce dispositif concerne une centaine d'établissements (les lycées agricoles compris).
- « Les chemins de la culture » : ce dispositif créé par le Conseil général de l'Hérault soutient des projets artistiques et culturels ainsi que des résidences d'artistes en collège. 72 collèges sur les 78 du département en bénéficient.



le site de Marcoule : 6 000 élèves
ARDAM (Association de Recherche et de Développement des Activités et des Métiers de l'environnement à Mèze) : 4 500 élèves
Planétarium : 6 500 élèves

Sciences et patrimoine : Tautavel : 10 400 élèves

Patrimoine : 100 873 élèves dont
Carcassonne : 8 000
Site du Pont du Gard : 25 723
Musée Fleury : 5 000.

La DAAC de Montpellier innove en ouvrant des services éducatifs dans des lieux ou des domaines originaux :

- La Cité de la vigne et du vin à Gruissan est un lieu unique où se rencontrent rigueur scientifique et démarche pédagogique. Le site offre la possibilité de goûter différentes variétés de raisin.
- Dans le domaine du multimédia et des arts numériques, la DAAC en partenariat avec l'Association Kawenga, territoires numériques, propose des ateliers de découverte et d'expérimentation (manipulation d'œuvres interactives, visite d'un

lieu de création ou de diffusion, participation à une création collective).

Épidaure mène depuis plusieurs années un travail en matière d'Éducation à la santé. Il s'agit du département prévention d'un des centres de recherche et de lutte contre le cancer les plus anciens de France.

Quelques exemples de lieux remarquables du territoire avec services éducatifs :

Centre dramatique national « Les 13 vents », ADDA Scènes croisées, Le Cratère...

Le Pont du Gard, le Château d'Espéran, la Forteresse de Salses, la Cité de Carcassonne, le Palais des Rois de Majorque...

Les aquariums de Montpellier et du Grau-du-Roi, le parc national des Cévennes et le parc naturel régional de la Narbonnaise...

Pour plus de renseignements sur les services éducatifs :

Consulter la Lettre de la DAAC de novembre sur le site de l'Académie.

La DAAC c'est aussi le soutien aux concours, au chant choral et un florilège littéraire...

Michèle Bartolini, DAAC
ce.recdaac@ac-montpellier.fr

Les cordées de la réussite

Les « cordées de la réussite » désignent des partenariats entre un ou des établissements d'enseignement supérieur et des lycées ou collèges, qui visent l'entrée et la réussite des jeunes dans l'enseignement supérieur, et notamment dans des filières d'excellence.

L'organisation repose sur l'investissement personnel d'étudiants « tuteurs ».

Etre tuteur, c'est accepter d'accompagner des élèves plus jeunes en les guidant sur le plan méthodologique, en leur donnant accès à des ressources et à des contacts utiles pour leur orientation, en étant à leurs côtés lors de sorties culturelles, en repérant ce qui nécessiterait un soutien particulier au sein du collège ou du lycée, sur le plan scolaire.

L'Académie de Montpellier compte quatre « cordées ».

- L'Université de Perpignan est « tête de cordée » dans un ensemble qui relie des étudiants - tuteurs - à des élèves des lycées Arago, Pablo Picasso et Maillol. Des élèves de classes préparatoires du lycée Arago sont eux-mêmes tuteurs d'élèves des collèges La Garrigole et Sévigné.
- Le lycée Dhuoda est relié à deux écoles d'ingénieurs : l'école des Arts et métiers d'Aix-en-Provence et Polytech, école intégrée à l'Université de Montpellier II, au bénéfice de ses élèves de classes préparatoires. Et ces derniers vont maintenant se tourner vers les élèves de terminale du lycée pour répondre à leurs besoins.
- L'Ecole des Mines d'Alès encadre quinze élèves de classe préparatoire ATS (Adaptation Technicien Supérieur) de l'Institut Emmanuel D'Alzon à Nîmes.
- L'Ecole supérieure de commerce de Montpellier, suit avec l'aide du lycée Jules Guesde, dix élèves des collèges Rimbaud, Les Escholiers de la Mosson et Las Cases.



Les créations d'emplois en 2010

Pour la rentrée 2010 l'Académie bénéficie de la création de 61 emplois de titulaires dans le privé, 219 emplois de titulaires dans le second degré (1^{ère} dotation nationale) et 8 emplois dans la filière médico-sociale pour 35 000 élèves supplémentaires à accueillir.

- **Vœux du Recteur à la communauté éducative** 18/01
- **Réunion carte des collèges du département au Conseil Général du Gard** 18/01
- **Réunion grand emprunt avec les institutionnels** 19/1
- **Journée académique de l'allemand au CRDP** 20/01
- **Visite du Lycée professionnel Charles Alliés à Pézenas (signature d'une convention plasturgie) et visite du Lycée des métiers à St Pons de Thommières** 21/01
- **Clôture du Séminaire franco-catalan sur l'enseignement professionnel** 22/01
- **Vœux du Recteur aux partenaires de l'Éducation nationale** 22/01
- **Séminaire des proviseurs et inspecteurs sur la réforme du lycée et réunion départementale avec les chefs d'établissement des Pyrénées-Orientales au Lycée Pablo Picasso à Perpignan** 26/01
- **Salon de l'enseignement supérieur à Montpellier et visite du Lycée Voltaire à Nîmes** 28/01
- **Séminaire des proviseurs et inspecteurs sur la réforme du lycée et réunion départementale des chefs d'établissement de l'Aude au Lycée Paul Sabatier à Carcassonne** 29/01
- **Conseil Académique à la Vie Lycéenne** 3/02
- **Visite du Collège Diderot et du collège Condorcet à Nîmes** 4/02
- **Réunion des Recteurs à Paris** 9/02
- **Visite du Lycée Jules Fil à Carcassonne, du Collège Blaise D'Auriol à Castelnaudary et Salon Carcassup** 11/02
- **Accueil d'une délégation de Chefs d'établissement de l'Etat de New York** 10 au 12/02



Directeur de Publication : Christian Philip
Rédaction : Service information et communication
 Rectorat de l'Académie de Montpellier
 31 rue de l'Université - CS 39004
 34064 Montpellier Cedex 2
Mise en page : SRD-PAO Rectorat de Montpellier
Crédits photo : Marzanna Syncerz, Yuri Arcurs, Endostock, Fotolia.com, DAAC, MEN
Impression : AMD - RCS 434 017 98
 La Lettre du Recteur est imprimée sur un papier éco responsable

Agenda du Recteur



Edito



2010 sera une année riche en chantiers pour l'Education nationale et pour l'Académie de Montpellier.

Nous devons mettre en œuvre trois réformes importantes : la rénovation de la voie professionnelle engagée l'an dernier, le nouveau lycée à la prochaine rentrée scolaire avec la nouvelle classe de seconde, et la réforme du recrutement de nos professeurs.

Au plan académique, il s'agit en outre de poursuivre la mise en œuvre des actions définies dans le projet de l'Académie. A cette fin j'insisterai tout particulièrement sur l'élaboration d'un schéma de développement des langues vivantes et d'un schéma relatif à la scolarisation des enfants handicapés (deux prochaines lettres évoqueront ces questions).

Ces chantiers répondent tous au même objectif : nous donner les instruments pour mieux assurer la réussite de nos élèves. Nous accueillons des élèves qui présentent, pour des raisons diverses et à des degrés divers, une hétérogénéité croissante. Au-delà de l'acquisition de compétences, il nous appartient d'en tenir compte, de développer un accompagnement personnalisé pour chacun, d'imaginer de nouveaux dispositifs pour favoriser l'égalité des chances. De vrais défis, mais des défis qui conditionneront l'équilibre de notre société de demain et son développement économique. Je considère que tel est le rôle premier d'un Recteur : donner à « son » Académie les moyens de remporter ce défi.

Sur le plan de l'enseignement supérieur et de la recherche, mes vœux iront à une mise en œuvre aussi rapide que possible du plan Campus. Ces vœux s'adressent en priorité à la Présidente du PRES ainsi qu'aux trois Présidents d'Université de Montpellier qui ont la responsabilité de jeter cette année les bases de la création de l'université unique de Montpellier. Enfin, je souhaite que le Pôle Universitaire et de Recherche de Montpellier soit retenu comme campus d'excellence dans le cadre du prochain appel d'offres relatif au « grand emprunt ».

Bonne année 2010 à tous, en particulier à tous les personnels de l'Education Nationale, qui ont un métier difficile et sans qui rien n'est possible. Merci à tous, dans la diversité de leurs statuts, disciplines, opinions... pour leur action au service des jeunes de notre Académie.

Christian Philip

Recteur de l'Académie de Montpellier,
 Chancelier des Universités

Pages 2 et 3

Le dossier :

Education artistique et culturelle

Pages 4

- Brèves académiques
- Agenda

Sommaire

La Lettre du Recteur est consultable et téléchargeable sur :

www.ac-montpellier.fr

